



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nouveau BPJEPS équitation

Question écrite n° 11192

### Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur le nouveau BPJEPS d'équitation qui inquiète les centres équestres. Les centres de formation ne peuvent ouvrir une session de formation qu'à partir de huit élèves, nombre d'élèves que beaucoup de centre n'arrivent pas à atteindre. De plus, des dispenses ont été créées pour certaines unités d'enseignement, en raison de diplôme, ce qui crée une différence de traitement entre les élèves. Aussi, il lui demande ce qui justifie ces nouvelles dispositions, et quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier aux difficultés que ces nouveautés créent dans les centres équestres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles de la Verpillière](#)

**Circonscription :** Ain (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11192

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juillet 2018](#), page 6593

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)